



1. Le reclassement (La situation est jugée au 1^{er} septembre 2024)

CPE RECLASSEMENT DU GRADE HORS CLASSE AU GRADE CLASSE EXCEPTIONNELLE								
Echelon HCL	Ancienneté dans l'échelon actuel	Indice HCL	Salaire net par mois*	Echelon CE	Conservation de l'ancienneté dans le nouvel échelon	Indice CE au 01/09/2023	Salaire net par mois*	Incidence financière nette au 01/09/2024*
5	moins de 2 ans et 6 mois	768	3168.44 €	3	oui	780	3215.35 €	46,91 €
5	2 ans et 6 mois ou plus	768	3168.44 €	4	non	835	3430.24 €	261,80 €
6		811	3336.46 €	4	non	835	3430.24 €	93,78 €
7		826	3395.07 €	4	oui	835	3430.24 €	35,17 €

* Indemnité forfaitaire incluse et hors PSC et indemnité compensatrice de la CSG.

2. Les rythmes de changement d'échelon (classe exceptionnelle, le passage est désormais automatique selon le tableau ci-dessous.)

Echelon	1 vers 2	2 vers 3	3 vers 4	4 vers 5
Durée	2 ans	2 ans	2 ans et 6 mois	3 ans

3. Échelon 5 de la classe exceptionnelle

Echelon 5	Indice	Salaire net par mois*	Durée
HEA1	895	3664.67 €	1 an
HEA2	930	3801.42 €	1 an
HEA3	977	3985.05 €	